

# DEPARTEMENT TECHNIQUE

# Procès-Verbal n° 39

Réunion du :	Mardi 21 juin 2022
Présidence :	M. BOURICHA Guy
Présents :	Mme BERNARDINI Laurence MM. ARROUB Amin (CTD DAP) - BAUMANN Frédéric – PATALANO Albert

#### **MODALITES DE RECOURS**

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

- 2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
- 4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

#### ORDRE DU JOUR

- Informations - Traitement du courrier

#### INFORMATIONS FOOTBALL EDUCATIF

Retrouvez les documents concernant le Football Educatif ainsi que les Rappels pour toute la saison et les Desideratas sur la Page d'Accueil du District « DOCUMENTS FOOT EDUCATIF » ou en cliquant sur le lien suivant : <a href="https://var.fff.fr/docs-foot-animation/">https://var.fff.fr/docs-foot-animation/</a>





## **JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS DU 18 JUIN 2022**

### **U6 A U9**

#### **REMERCIEMENTS**

En raison de la canicule les rencontres se sont déroulées uniquement le matin et les clubs accueils, malgré cette nouvelle réorganisation, se sont adaptés à la situation.

Le Département Technique remercie vivement les clubs d'accueil : SAINT ZACHARIE – OLLIOULES – BANDOL – FC LA SEYNE – ASPTT HYERES – SOLLIES FARLEDE - SAINTE MAXIME – LES ARCS et TRANS ainsi que leur encadrement pour la mise à disposition de leurs installations et les moyens apportés lors de la journée du 18 JUIN 2022.

Prochaine réunion Mardi 28 juin 2022

Le Président : Guy BOURICHA